



Ensemble vers un 4^{ième} plan
de développement durable
à Baie-Saint-Paul

Tableau synthèse des
enjeux collectifs et des
objectifs stratégiques

Ce document présente les quatre enjeux collectifs et les quinze objectifs stratégiques prioritaires pour la Ville de Baie-Saint-Paul en vue de son 4^{ième} plan de développement durable 2024-2030. Ce travail est le fruit d'une démarche intégrée de développement durable dont les premières étapes de diagnostic territorial, de bilan d'actions et de priorisation des cibles des Objectifs de développement durable (ODD) ont permis de dégager les enjeux et les objectifs sur lesquels la Ville et sa collectivité peuvent et souhaitent agir.

TABLEAU SYNTHÈSE | ENJEUX COLLECTIFS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Enjeux collectifs	Objectifs stratégiques	ODD touchés
Enjeu collectif #1 : Action climatique	S'adapter face aux conséquences des changements climatiques	1, 11, 13, 15
	Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)	7, 11, 12
	Réduire notre empreinte écologique à l'échelle individuelle et collective	4, 6, 7, 11, 12, 13
Enjeu collectif #2 : Protection et mise en valeur de l'environnement	Protéger et préserver notre patrimoine culturel et environnemental	8, 11, 12, 15
	Mettre en place des pratiques d'urbanisme durable favorisant la protection des espaces naturels et du paysage	11
	Gérer nos ressources naturelles de manière durable	6, 12
Enjeu collectif #3 : Évolution démographique et économie durable	Tendre vers un tourisme durable	2, 3, 6, 8, 11, 12
	Encourager l'agriculture durable et l'émergence de projets novateurs en agroalimentaire	2, 6, 12
	Soutenir le développement et la vitalité de petites et moyennes entreprises	4, 8, 12
	Développer une offre d'éducation supérieure à Baie-Saint-Paul et favoriser l'innovation	4, 9
Enjeu collectif #4 : Qualité de vie, équité et inclusion	Diversifier les modes de transport à Baie-Saint-Paul et favoriser la sécurité de tous les usagers.	3, 11
	Favoriser l'accès à la propriété et à des logements abordables	1, 11
	Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous et toutes	3, 4, 11
	Assurer l'égalité des chances et l'inclusion de tous et toutes	3, 4, 10
	Appuyer les personnes en situation de vulnérabilité et s'assurer qu'elles aient accès aux ressources appropriées	1, 2, 3

TABLEAUX | DESCRIPTION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET CIBLES ASSOCIÉES PAR ENJEU COLLECTIF

Enjeu collectif #1 : Action climatique		
Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
S'adapter face aux conséquences des changements climatiques	Le portrait des changements climatiques de Baie-Saint-Paul à l'horizon 2050 identifie quatre aléas majeurs sur le territoire : l'érosion des berges, d'abondantes précipitations et inondations, des mouvements d'espèces et des événements climatiques extrêmes (tempêtes, canicules, feux de forêt et épisodes de verglas ...). La fonte des glaces dues aux températures plus clémentes en hiver fragilise la protection des berges, tandis que les épisodes de fortes chaleurs en été sont susceptibles d'affecter davantage les personnes vulnérables ainsi que certaines activités économiques comme l'agriculture locale. La capacité de résilience et d'adaptation de la population est donc essentielle pour affronter ces changements (cibles 1.5 et 13.1). Lutter contre les inondations et les sécheresses (cible 15.3), et assurer l'accès aux ressources naturelles et aux espaces verts (cibles 6.1 et 11.7) sont également des objectifs centraux.	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)	L'émission de gaz à effet de serre (GES) est un enjeu majeur dans la pollution environnementale. En 2017, 45% des GES émis à Baie-Saint-Paul provenaient des transports. La Ville vise une réduction des émissions de GES corporatives de 42% et est déjà parvenue à une baisse de 30% pour celles de la collectivité depuis 2005. Elle participe activement à l'instauration de trois grands types d'énergies renouvelables, soit l'énergie éolienne, la biomasse et la géothermie. Tandis que l'hydroélectricité représente déjà 99% de la production d'Hydro-Québec, 240 éoliennes sont en projet d'ajout au parc de la Seigneurie de Beaupré. Un système de chauffage à la biomasse a été instauré avec succès à Maison Mère (cibles 7.2 et 7.3) et un autre à la géothermie à l'hôtel le Germain. Le ramassage, tri et recyclage des déchets sont également bien implantés dans la ville grâce à la sensibilisation et à la mobilisation citoyenne (cibles 11.3 et 11.6).	<p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p>

Enjeu collectif #1 : Action climatique

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Réduire notre empreinte écologique à l'échelle individuelle et collective</p>	<p>La réduction de l'empreinte écologique passe par des initiatives individuelles et collectives dont les impacts font la différence une fois mises bout à bout. La mobilisation citoyenne est un levier prometteur : en 2019, la marche pour le climat de Montréal réunissait plus d'un demi-million de personnes, faisant d'elle le plus grand rassemblement de l'histoire du Québec (Journal de Montréal, 2019). L'engagement politique de Baie-Saint-Paul, notamment dans sa participation au projet Villes-vitrines du Canada dirigé par la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, démontre une volonté à prendre une responsabilité active dans les actions climatiques (cible 13.3). L'éducation citoyenne sur le développement durable est particulièrement développée, et l'éducation scolaire aux changements climatiques permettrait de renforcer la capacité individuelle à se sentir équiper pour agir, et ainsi dépasser l'écoanxiété (cibles 4.7, 11.6, 12.5, et 12.8).</p>	<p>12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p> <p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p> <p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p>

Enjeu collectif #2 : Protection et mise en valeur de l'environnement

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Protéger et préserver notre patrimoine culturel, social et environnemental</p>	<p>La protection et la préservation du patrimoine culturel, social et naturel sont un moyen efficace de lutter contre la dégradation environnementale (cible 8.4). Baie-Saint-Paul est reconnue pour la beauté de ses paysages, pour la qualité de son environnement naturel et pour son caractère patrimonial. La Ville s'est engagée avec les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans un travail de réflexion, de sensibilisation et de concertation autour des thèmes animant le paysage (cible 11.4). De plus, les enjeux environnementaux font l'objet d'une attention accrue dans l'élaboration de projets concernant la gestion des ressources naturelles (cibles 8.4, 12.2 et 15.9). Le Domaine Cimon (Maison René-Richard), site patrimonial riche en histoire de la peinture canadienne est désormais une propriété de la Ville. L'Espace bleu de Charlevoix, implanté à Maison Mère, ouvrira ses portes en 2024. Ces deux sites ajouteront à l'offre patrimoniale locale.</p>	<p>8.4, Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.</p> <p>15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p>
<p>Mettre en place des pratiques d'urbanisme durable favorisant la protection des espaces naturels et du paysage</p>	<p>L'étalement urbain a comme effet l'inadéquation de la desserte en équipements et en services publics et entraîne des coûts plus importants tant pour la Ville de Baie-Saint-Paul que pour les ménages (motorisation et dépenses associées). Ce phénomène engendre une dépendance croissante à l'automobile dont les conséquences sur la santé publique (sédentarité, pollution sonore, qualité de l'air) et l'environnement (émissions de GES, grands parcs de stationnement) sont considérables. Pour y remédier, la Ville travaille notamment à développer de nouvelles formules de logement permettant de densifier le centre-ville (cible 11.3). L'importance d'assurer l'accès à des espaces verts (cible 11.7) contribue par ailleurs à la mise en valeur des espaces naturels.</p>	<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>

Enjeu collectif #2 : Protection et mise en valeur de l'environnement

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Gérer nos ressources naturelles de manière durable</p>	<p>Assurer une gestion durable des ressources naturelles constitue un aspect essentiel dans le succès d'un développement durable. À lui seul, le Québec détient 25% de l'hydroélectricité de l'Amérique du Nord et 45 % de son territoire est couvert de forêts. Toutefois, avec un volume d'eau quotidiennement consommé de 530 litres par habitant en 2017, la population québécoise est la plus grosse consommatrice au pays. La Ville de Baie-Saint-Paul a mis en place des mesures concrètes telles que l'installation de débitmètre à la sortie de réservoirs afin de permettre un suivi de la consommation locale en temps réel, une méthode d'écoute des poteaux d'incendie pour identifier les fuites ainsi que la réutilisation de boues d'épuration comme fertilisant (cible 6.4). Un programme d'aide à la rénovation écoénergétique et de transformation de l'éclairage public à DEL est également en cours pour utiliser l'énergie de manière durable (cible 12.2).</p>	<p>12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets, en réduisant considérablement les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> <p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p>

Enjeu collectif #3 : Évolution démographique et économie durable

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
Tendre vers un tourisme durable	<p>L'industrie touristique est un moteur de développement économique pour la région de Charlevoix. En 2019, la MRC de Charlevoix a accueilli 492 000 visiteurs générant des recettes de 121, 934 M\$ et 2 316 emplois. Cette industrie a toutefois des impacts environnementaux sur le territoire avec, entre autres, l'augmentation de la circulation automobile, de la consommation de l'eau potable, de la production de déchets et de la fréquentation d'espaces verts sensibles. L'augmentation prévue des températures globales et des périodes de sécheresse entre 5,4°C et 6,6°C en 2050 à Baie-Saint-Paul invite à anticiper une hausse des besoins en eau potable. Afin d'assurer une activité touristique pérenne, il faut travailler à en limiter les impacts tant sociaux qu'environnementaux en instaurant par exemple une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles telle que l'eau (cible 12.2), et en faisant la promotion de l'engagement concret de la destination dans un développement durable (cible 12.b).</p>	<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettre en valeur la culture et les produits locaux.</p> <p>12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p> <p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p> <p>3.4 Réduire la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles et promouvoir santé mentale et bien-être</p>

Enjeu collectif #3 : Évolution démographique et économie durable		
Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
Encourager l'agriculture durable et l'émergence de projets novateurs en agroalimentaire.	À Baie-Saint-Paul, bien que le nombre de fermes ait augmenté, passant de 40 à 48 en 20 ans, les surfaces cultivées ont quant à elles diminué. On retrouve donc davantage de petits producteurs (superficie agricole de 4 hectares et moins) ayant un revenu brut annuel inférieur à 50 000 \$ (23) et moins de grands producteurs (3 entreprises agricoles ont un revenu brut annuel supérieur à 500 000 \$). Ces acteurs jouent un rôle majeur dans l'attrait agroalimentaire local et participent au rayonnement du terroir. Il faut donc poursuivre nos actions qui permettent non seulement de renforcer la viabilité des systèmes de production alimentaire (cible 2.4) mais également de préserver la diversité agroalimentaire des produits (cible 2.5). La région de Baie-Saint-Paul compte quatorze entreprises agroalimentaires certifiées biologiques (Portail Bio Québec 2023) ; un effort encourageant vers l'atteinte d'une agriculture durable et résiliente (cible 12.2).	<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p> <p>6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière</p>
Soutenir le développement et la vitalité de petites et moyennes entreprises	Plusieurs petites et moyennes entreprises de la région font face à un enjeu de pénurie de main-d'œuvre et certaines accusent un retard technologique. Le processus de dynamisation économique de Baie-Saint-Paul selon des pratiques durables passe par l'innovation et le soutien à l'entrepreneuriat, tous deux propices à la croissance de petites entreprises. Tandis que la modernisation technologique et l'achat local constituent des moyens de soutenir la vitalité des compagnies régionales (cibles 8.2 et 8.3), initier la création de nouvelles entreprises contribue également à l'attractivité de Baie-Saint-Paul pour les jeunes et les familles (cible 4.4). Le regroupement de partenaires du Charlevoix Fort a par ailleurs lancé en 2021 une monnaie locale visant à renforcer le tissu économique de la région : la Chouenne. De plus, le projet en développement de l'économie circulaire initié par la SADC constitue une bonne manière d'optimiser les systèmes financiers (cible 12.7).	<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p> <p>4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p> <p>12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</p>

Enjeu collectif #3 : Évolution démographique et économie durable

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Développer une offre d'éducation supérieure à Baie-Saint-Paul et favoriser l'innovation</p>	<p>Le manque d'offre dans l'éducation supérieure en recherche à Baie-Saint-Paul constitue un frein pour les perspectives d'innovation de la Ville. Les statistiques révèlent une baisse du pourcentage de jeunes dans la population entre 2016 et 2021, notamment due à l'exode pour la poursuite de leurs études. En ce sens, l'ajout d'une offre d'éducation supérieure serait susceptible de favoriser à la fois le maintien des jeunes en région (cible 4.3), la diminution des écarts de revenus, de scolarité et du taux d'activité tout en renforçant la recherche universitaire pour encourager l'innovation (cible 9.5). Les industries du savoir que constituent les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que les secteurs de la production, du transport et de la distribution électrique sont autant d'opportunités de croissance économique et sociale pour Baie-Saint-Paul. À ce titre, la Ville a acquis en 2017 l'immeuble Maison Mère afin de proposer des locaux professionnels et stimuler le développement économique.</p>	<p>9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p> <p>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p> <p>9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p>

Enjeu collectif #4 : Qualité de vie, équité et inclusion

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Diversifier les modes de transport à Baie-Saint-Paul et favoriser la sécurité de tous les usagers.</p>	<p>Deux routes numérotées sous la juridiction de Transports Québec traversent la ville de Baie-Saint-Paul. Les routes en côte et la vitesse de conduite engendrent des risques dans la circulation partagée entre voitures, motoneiges, vélos, piétons et animaux. La sensibilisation et la réduction de vitesse maximum autorisée sont fondamentales pour améliorer la sécurité routière (cible 3.6). De plus, des transports publics sont proposés entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie, ainsi que dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est pour des transports collectifs et adaptés (cibles 11.2). Sept kilomètres de pistes multifonctionnelles sont offerts aux vélos, patineurs et piétons de Baie-Saint-Paul. Ils représentent aussi de bonnes options de déplacements actifs liés aux saines habitudes de vie, favorables au bien-être et à la santé mentale (cible 3.4).</p>	<p>3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</p>
<p>Favoriser l'accès à la propriété et à des logements abordables</p>	<p>L'augmentation du coût des propriétés à Baie-Saint-Paul rend l'accès à la propriété plus difficile pour la classe moyenne. La transformation d'appartements privés en logements touristiques, l'embourgeoisement de certains secteurs ainsi que le peu d'espace disponible au centre-ville pour la construction résidentielle contribuent à raréfier l'accès aux logements abordables. La réduction de la pauvreté (cible 1.2) et la garantie pour tous et toutes d'accéder à un logement (cible 11.1) sont deux axes à prioriser pour répondre aux objectifs 2030 de l'ONU. Cinq développements résidentiels sont en expansion sur le territoire de la ville, rendant des terrains disponibles pour de nouvelles constructions. Par ailleurs, près d'un demi-million de dollars a été investi entre 2017 et 2022 en amélioration écoénergétique dans le parc résidentiel et 150 000 dollars en restauration patrimoniale.</p>	<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p>

Enjeu collectif #4 : Qualité de vie, équité et inclusion

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous et toutes	<p>La Ville de Baie-Saint-Paul a fait des investissements importants pour conserver ses acquis et attirer de nouveaux résidents, notamment des jeunes familles. Les équipements sportifs sont des éléments importants dans son offre. La restauration de l'aréna a été réalisée et répond désormais aux normes environnementales et aux exigences de la population. Le projet de centre sportif muni d'une patinoire permettrait de répondre à la demande des familles notamment pour offrir des cours de natation aux enfants en bas âge. La Ville offre également un accès gratuit pour les jeunes enfants (0 à 5 ans) aux activités libres, ainsi qu'un accès gratuit à tous au terrain de tennis les samedis et à la patinoire en décembre. Par ailleurs, une offre de programmes éducatifs est offerte au centre Saint-Aubin avec des activités proposées telles que : les arts plastiques, la musique, le plein air, les sciences, les sports de montagne et le volleyball.</p>	<p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</p> <p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par une éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, à des espaces verts et à des espaces publics sûrs.</p>
Assurer l'égalité des chances et l'inclusion de tous et toutes	<p>La Ville de Baie-Saint-Paul compte un centre de la petite enfance, deux garderies non subventionnées et dix services de garde en milieu familial reconnus. Ce nombre reste très faible et représente un enjeu pour l'accès aux services de garderies équitables et égalitaires (cible 4.2) qui tiennent compte des différentes situations financières, culturelles et physiques (cible 4.5) des ménages. Les conséquences du non-accès aux garderies pour les enfants âgés de zéro à dix-huit mois sont surtout vécues par les femmes, qui doivent alors repousser leur retour au travail pour assumer la garde parentale. Il importe de demeurer vigilant sur les éventuelles mesures discriminatoires pour réduire les inégalités et poursuivre les politiques d'inclusion (cible 10.3).</p>	<p>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>

Enjeu collectif #4 : Qualité de vie, équité et inclusion

Objectifs stratégiques	Description	ODD et cibles touchées
<p>Appuyer les personnes en situation de vulnérabilité et s'assurer qu'elles aient accès aux ressources appropriées</p>	<p>Plusieurs facteurs peuvent amener des personnes à vivre des situations de vulnérabilité, qu'elles soient temporaires ou permanentes. Avoir 75 ans ou plus et vivre seule, être en perte d'autonomie, vivre avec un handicap physique ou une déficience intellectuelle, avoir un faible revenu, être isolée socialement ou encore être nouvellement arrivée sont quelques exemples de situations de vulnérabilité présentes à Baie-Saint-Paul. L'appui aux personnes en situations de vulnérabilité implique d'améliorer les réseaux et l'accès aux organismes pour répondre aux besoins des personnes et assurer leur sécurité (cibles 2.1 et 3.4). La vie communautaire est très riche à Baie-Saint-Paul et permet d'offrir de nombreux services d'entraide. Par ailleurs, bien que le recours aux banques alimentaires soit un phénomène grandissant, le revenu annuel médian des ménages de Baie-Saint-Paul a augmenté de 18% entre 2015 et 2020. Il demeure toutefois inférieur de 8 000 \$ par rapport à celui du Québec (Diagnostic territorial 2023). Cette évolution reste tout de même encourageante pour la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes (cible 1.2).</p>	<p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>